

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2026/21

Objet : «Chargée de projet séjours et itinérances de la Destination Chartreuse»

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 02 février 2026 validant la programmation pour l'année 2026 et inscrivant la mise en œuvre du programme valléen au titre de la programmation 2026,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement relatif à l'opération « **Chargée de projet séjours et itinérances de la Destination Chartreuse** » est arrêté comme suit :

| Dépenses | TTC € | Recettes | € |
|------------------|--------------------|-----------------|--------------------|
| Coût global 2026 | 44 466.25 € | Etat CIMA FNADT | 8 893.25 € |
| | | Région | 13 339.87 € |
| | | Autofinancement | 22 233.12 € |
| Total | 44 466.25 € | Total | 44 466.25 € |

Article 2

L'Etat au titre du FNADT et la Région Auvergne Rhône Alpes sont sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 18 mai 2026

Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON

